



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

<p align="center">GT MAINTIEN DE LA VALIDITE DES MENTIONS DES LICENCES DU 10 AVRIL 2006</p>
--

Une dernière réunion du GT maintien de validité des mentions des licences s'est déroulée le 10 avril. Les participants coté administration : la DO, le Chef du CRNA SE, la DCS, du coté des organisations syndicales toutes les OS représentatives des ICNA et TSEEAC à l'exception du SATAC - UNSA.

Les principaux points :

1/ Nombre d'heures d'exercice sur les 12 derniers mois :

Pour prolonger la validité de la mention un nombre d'heures minimal doit être réalisé dans les 12 derniers mois. Le chiffre de 300 heures a été repris.

FO a fait remarquer que dans le système actuel le renouvellement de l'autorisation d'exercer est assujéti à l'exercice de 600 heures dans les 2 dernières années ou à 300 heures la dernière année ce qui est plus souple. Des paliers en cas d'interruption de l'exercice avec des remises à niveau sont prévus dans le système actuel (moins de 4 mois, entre 4 mois et 14 mois, entre 14 mois et 36 mois).

FO a demandé qu'une réflexion soit menée pour tenir compte des situations particulières (maternité, accident, maladie, stage de longue durée).

Nous avons également demandé qu'un dispositif de reconduction temporaire soit mis en place pour permettre à l'agent d'effectuer le nombre d'heures nécessaires.

Un certain nombre d'heures sur simulateur sera validé dans le décompte des 300 heures.

FO a fait remarquer que tous les organismes n'ont pas de simulateur radar et que les organismes de liste 5 et 6 n'ont pas de simulateur aérodrome.

2/ L'Administration veut imposer un pourcentage d'heures sur certaines positions jugées plus « complexes ». Par exemple la position radariste semble plus noble que celle d'organique pour les « experts » de l'Administration.

Pour FO toutes les positions peuvent être complexes en fonction de l'heure et des phénomènes MTO. Les contrôleurs tournent naturellement sur toutes les positions.

3/ La mention d'unité restreinte a été évoquée et proposée par l'Administration. Elle pourrait concerner les contrôleurs exerçant d'autres fonctions que du contrôle : Assistant de subdivision par exemple.

Le contrôleur maintiendrait sa mention sur une partie de la zone pour les CRNA ou sur certaines positions en TWR ou Approche.

Pour FO cette possibilité peut être offerte pour les contrôleurs ayant eu la totalité des mentions de l'organisme et les agents doivent pouvoir choisir de maintenir tout ou partie de leur mention.

FO s'est opposé à la notion de mention restreinte pour les CDTWR et CDS ainsi que pour les Chefs CA.

Les Chefs CA, CDTWR, CDS doivent pour des raisons de sécurité et de reconnaissance être titulaires de toutes les mentions.

Les CDS et CDTWR sont intégrés aux équipes et font de facto leurs 300 heures sur les positions. Les Chefs CA exercent dans les organismes de listes 3 à 6 qui ont entre une et quatre positions (Sol, Loc, App, Coordon) ce qui permet en 300 heures annuelles de garder un bon niveau d'entraînement.

4/ Evaluation de la compétence tous les 3 ans :

La DCS souhaite renforcer le QCM et instaurer une évaluation pratique tous les 3 ans.

FO considère que les QCM fonctionnent bien et n'est pas contre une mise à jour régulière des questions.

FO s'oppose à toute forme de test pratique. En effet les contrôleurs exercent au moins 300 heures et un dispositif de mise en doute par les pairs existe déjà

A noter que la DCS ne semblait pas connaître le dispositif de mise en doute qui existe..

5/ Registre d'heures de travail tenu par la DSNA.

La DSNA veut mettre en place un système de badge individuel qui comptabilise les heures faites sur la position. Le but officiel est de valider le décompte de 300 heures pour le renouvellement et de faire connaître à la DCS, si elle le demande, le nombre d'heures exercées par un contrôleur.

La DSNA veut profiter de la mise en œuvre de la licence pour « surveiller » le nombre d'heures des contrôleurs.

FO, pour respecter le besoin de valider 300 heures et permettre à la DCS de connaître en cas de besoin (incident, enquête) le nombre d'heures d'un contrôleur propose la procédure suivante :

- Utilisation du tableau de service qui existe dans tous les organismes, pour comptabiliser le nombre d'heures jusqu'à concurrence de 300 heures. La DSNA pourra ainsi valider 300 heures à la DCS. Le contrôleur aura connaissance du nombre d'heures qu'il aura effectué jusqu'à 300 heures.
- Au-delà de 300 heures le tableau de service sera archivé (comme à ce jour) et les heures seront non comptées. Dans le cas où pour une bonne raison la DCS voudrait connaître le nombre d'heures d'un contrôleur, les tableaux seraient alors exploités par la DSNA pour un calcul précis.

Cette procédure garantira la conformité des obligations liées à la licence.

6/ Plan de Compétence d'Unité (PCU)

Un Plan de Compétence d'Unité (PCU) sera mis en œuvre pour permettre le maintien des compétences des contrôleurs titulaires d'une licence et sera agréé par la DCS tous les 3 ans.

7/ Arrêt pendant plus de 4 ans d'une qualification ou d'une mention.

Ce point n'a pas été encore traité.

Conclusion :

Tous les points concernant la licence : maintien des mentions, anglais, médical seront débattus dans les réunions du 20 et 27 avril.

Une négociation sur la licence est lancée en parallèle. FO sera reçu le 19 avril en bilatérale.

FO continuera à défendre tous les contrôleurs (ICNA et TSEEAC) pour qu'ils puissent exercer leur métier dans de bonnes conditions de sécurité et de travail.